



ACADÉMIE NATIONALE DE PHARMACIE

SANTÉ PUBLIQUE - MÉDICAMENT - PRODUITS DE SANTÉ - BIOLOGIE - SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Fondée le 3 août 1803 sous le nom de Société de Pharmacie de Paris

Reconnue d'utilité publique le 5 octobre 1877

Communiqué, le 4 mai 2015

AMÉLIORER LA COUVERTURE VACCINALE

Vaccination en pharmacie sur des modèles étrangers ?

En France, la couverture vaccinale est notoirement insuffisante pour certaines infections (notamment chez les adolescents et les adultes), et même, en chute libre pour la grippe saisonnière. En conséquence, elle risque de ne plus garantir l'immunité de groupe indispensable pour protéger les personnes les plus vulnérables (en particulier nourrissons, personnes âgées, patients allergiques ou immunodéficients...) et pour éliminer certaines maladies infectieuses transmissibles. Dans le contexte actuel de défiance vis-à-vis des vaccins, améliorer la couverture vaccinale doit être un objectif prioritaire de santé publique.

La contribution des pharmaciens, sous certaines conditions et en complément des médecins et des infirmiers, permettrait de faciliter l'accès à la vaccination. En effet :

- *les pharmaciens sont, pour le public, les plus accessibles des professionnels de la santé ;*
- *dans tous les pays où les pharmaciens ont l'autorisation de vacciner, la couverture vaccinale a été notablement améliorée.*

■ *aux USA*, la vaccination par le pharmacien en officine est réalisée depuis une vingtaine d'années et est autorisée dans 50 États. ■ *au Canada* (Toronto), 25 % de ceux qui n'étaient pas habituellement vaccinés et 21 % des sujets à risque ont saisi l'opportunité d'une vaccination en pharmacie. ■ *au Royaume-Uni*, la vaccination par les pharmaciens, qui existe depuis une quinzaine d'années, est largement adoptée par la population ; une étude a ainsi démontré qu'en 2012-2013, une partie des patients éligibles pour une vaccination gratuite dans leur centre de santé a préféré se rendre en pharmacie et payer pour sa vaccination ; la vaccination contre la grippe a même été prise en charge sur 90 % du territoire anglais pour la saison 2014-2015. ■ *au Portugal*, près de 2 000 pharmacies sur 2 200 proposent aujourd'hui la vaccination, et, depuis 2008, date de l'autorisation de la vaccination en pharmacie, la couverture vaccinale des plus de 65 ans a été améliorée. ■ *en Suisse*, le canton de Zurich, vient d'annoncer que ses pharmaciens seront autorisés à vacciner dès l'automne prochain sans prescription médicale.

L'Académie nationale de Pharmacie tient à rappeler ses prises de position :

- l'autorisation de vacciner par les pharmaciens ne doit concerner, dans un cadre réglementaire bien précis, que **des pharmaciens volontaires** ;
- **aucun pharmacien ne saurait être habilité à vacciner sans une formation préalable adaptée**, lui permettant de renforcer ses compétences sur les aspects scientifiques, techniques et réglementaires touchant aux vaccins et à la vaccination. Ainsi, un complément d'enseignement professionnel continu doit être mis en place ainsi qu'une formation à la vaccination dans le cursus des études de pharmacie (comme cela a déjà été initié dans plusieurs facultés) ;
- Les pharmaciens ne doivent pouvoir contribuer à l'effort d'amélioration de la couverture vaccinale qu'**en étroite relation avec les autres professionnels de santé, les médecins en particulier.**